



Communiqué

Le 16 juillet 2005

Pour publication immédiate

LANCEMENT D'UN TROISIÈME APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION

Lancement d'un appel d'offres pour 500 barrières médianes en béton

Winnipeg (Manitoba) – La Commission du canal de dérivation du Manitoba a lancé le troisième appel d'offres pour les travaux de construction relatifs à l'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Il s'agit cette fois de la fourniture de 500 barrières de béton à titre de mesures de sécurité de la circulation pendant la construction du pont routier.

« Chaque jour, environ 60 000 personnes empruntent six traversées de pont routier pour franchir le canal de dérivation », a déclaré Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques. « Au cours des cinq prochaines années, toutes ces traversées seront remplacées et modernisées dans le cadre du projet du canal de dérivation. Ces améliorations renforceront la sécurité de la circulation et les liens économiques des collectivités voisines du canal de dérivation. »

« Non seulement le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge élargira évidemment le canal, mais il améliorera aussi la qualité des six ponts qui relient ces collectivités à la ville de Winnipeg », a déclaré Reg Alcock, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé. « Nous veillerons à ce que des mesures soient adoptées pour assurer la sécurité de tous les Manitobains qui font la navette pour aller travailler, des Canadiens et des touristes pendant les travaux de construction de ce projet. »

L'appel d'offres comporte la fourniture et la livraison de 500 barrières en béton préfabriqué qui servent à diviser les véhicules circulant dans des directions différentes en traversant les ponts routiers pendant les travaux. Cet appel d'offres indique le calendrier suivant de fabrication et de livraison :

- 400 barrières fabriquées et livrées d'ici au 30 septembre 2005;
- 100 barrières fabriquées et livrées d'ici au 14 octobre 2005.

« En utilisant les ponts existants pendant les travaux des nouveaux ponts, MFA s'attend à ce que, partout, la perturbation de la circulation soit réduite au minimum pendant la construction des ponts », a déclaré Ernie Gilroy, directeur général de MFA. « Ces barrières en béton contribueront à assurer la sécurité de la circulation sur les ponts qui seront utilisés pendant les travaux de construction. »

Le délai de dépôt des offres est fixé à midi le 28 juin 2005, et le contrat est censé être octroyé à la mi-juillet.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les exigences relatives à cet appel d'offres, veuillez consulter le service électronique d'appels d'offres : www.merx.com. Pour ce contrat et tout autre appel d'offres futur concernant l'élargissement du canal de dérivation, les dossiers numériques d'appels d'offres ne seront distribués **que** par MERX. On recommande aux entrepreneurs de consulter régulièrement MERX au fur et à mesure que le projet du canal de dérivation avancera.

Dans le cadre du projet d'élargissement du canal de dérivation, six ponts routiers enjambant le canal seront remplacés aux endroits suivants :

- St. Mary's Road, PR 200
- PTH 59 sud
- Transcanadienne est
- PTH 15
- PTH 59 nord
- PTH 44

M. Gilroy a indiqué qu'une traversée à quatre voies est prévu pour la route PTH 15 aux fins d'absorber le surcroît de circulation. « Au cours de nos consultations publiques, la population de Springfield a manifesté le désir qu'un pont puisse absorber le surcroît de circulation. »

Sous réserve de l'approbation environnementale, les travaux de construction commenceront au cours de l'été 2005 et sont censés durer cinq ans. Ce projet devrait normalement assurer une protection contre les inondations à un taux de récurrence de 700 ans dès le printemps 2009, l'achèvement des travaux de construction du pont et d'autres travaux connexes étant prévu pour 2010.

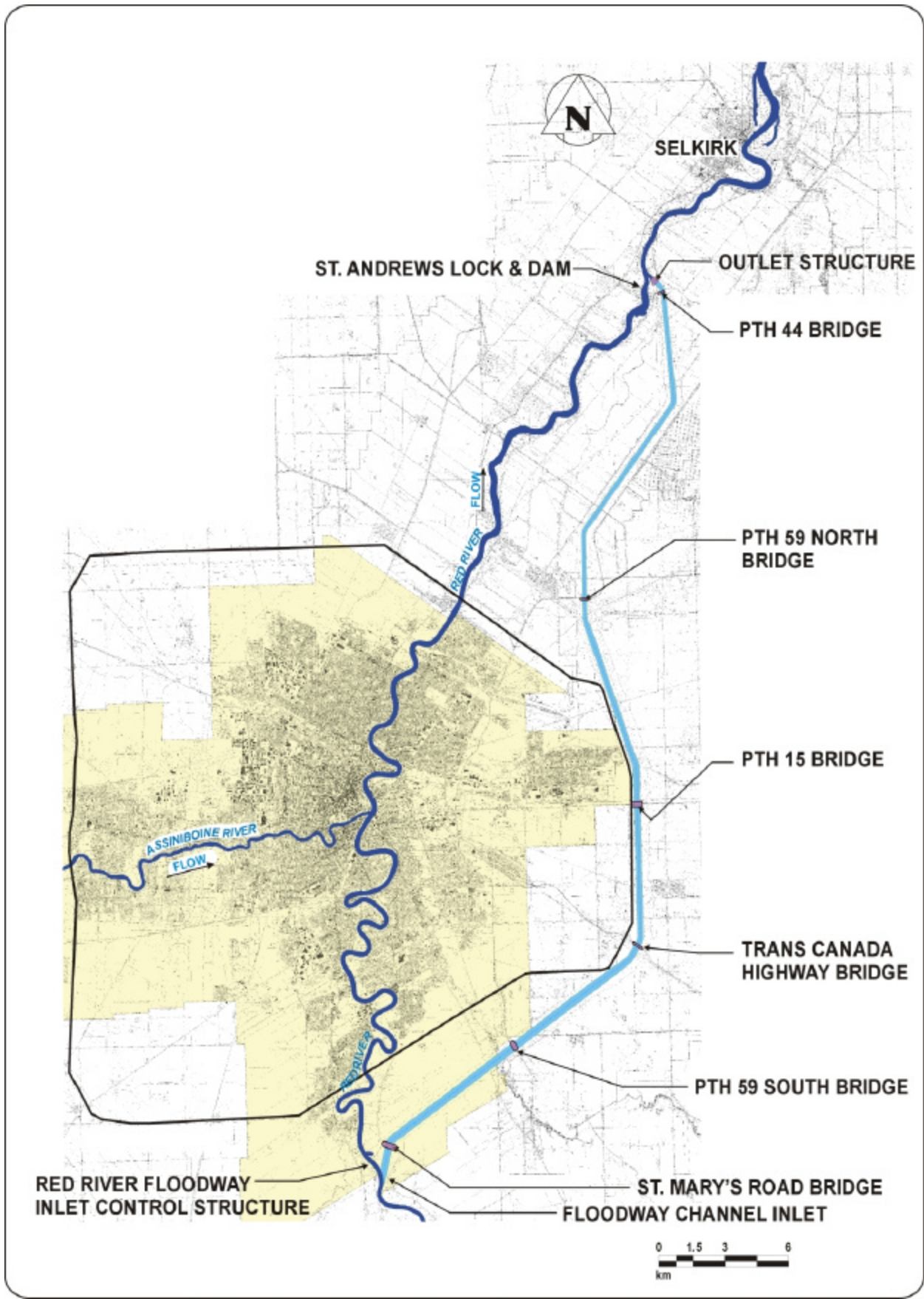
En faisant plus que doubler la capacité du canal existant, le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge détournera une plus grande quantité d'eau autour de Winnipeg en cas de fortes inondations. En améliorant la protection contre les inondations à un degré qui corresponde à un taux de récurrence de 700 ans, cet élargissement du canal de dérivation protégera plus de 450 000 Manitobains, plus de 140 000 foyers, plus de 8 000 entreprises, et empêchera des dommages de plus de 12 milliards de dollars pour l'économie provinciale. Le Canada et le Manitoba ont confirmé leur engagement dans ce projet d'élargissement du canal de dérivation.

Renseignements : Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation
(204) 945-4178, (204) 945-4900, ou 1-866-356-6355

Naline Rampersad
Secrétariat des communications du Cabinet du Manitoba
(204) 945-1494

Lise Jolicoeur, attaché de presse
Cabinet de l'honorable Reg Alcock
Gouvernement du Canada

(613) 957-2566



LÉGENDE DE LA CARTE :

Écluse et barrage de St. Andrews

Structure de sortie

Pont de la route PTH 44

Pont de la route PTH 59 nord

Pont de la route PTH 15

Pont routier de la Transcanadienne

Pont de la route PTH 59

Structure de contrôle de l'entrée du canal de dérivation de la rivière Rouge

Pont routier de St. Mary's

Entrée de la manche du canal de dérivation